

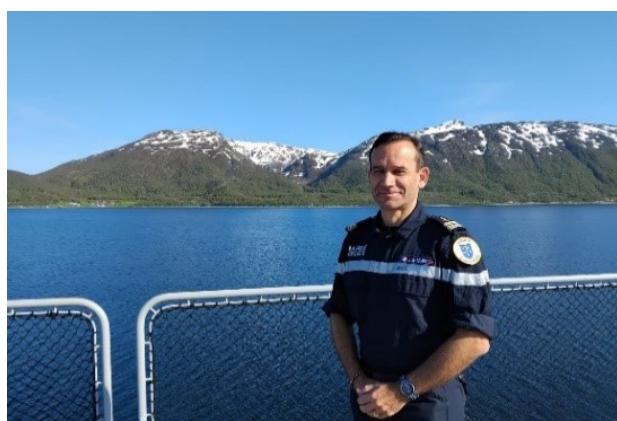
TRANSITION PROFESSIONNELLE

LES SAINT-CYRIENS DE LA MARINE !

PAR GUILLAUME DE BEAUREGARD - PROMOTION « DU BICENTENAIRE DE SAINT-CYR » (1999-02)

Ils portent l'uniforme de marin, mais leur parcours a commencé sur les bancs de la Spéciale. Ces officiers singuliers ont choisi de servir différemment : au sein du corps des administrateurs des Affaires maritimes (AAM). Héritiers d'une longue histoire forgée par Colbert, ils naviguent entre action de l'État en mer, défense et diplomatie maritime. À terre comme en mer, ils incarnent une même vocation : protéger, réguler et faire rayonner la France sur toutes ses mers. Intéressé ? Embarquez !

Ces dernières années, lors d'un 2S, vous avez peut-être été surpris de constater la présence d'officiers en tenue de marin. Si tel est le cas, il ne s'agissait pas d'« égarés », mais bien d'authentiques saint-cyriens !



En effet, depuis 2009, un corps d'officiers de la Marine nationale recrute tous les ans ou presque un officier de l'Armée de terre, la plupart du temps saint-cyrien. Il s'agit d'un corps singulier, celui des administrateurs des Affaires maritimes (AAM), qui trouve son origine au XVII^e siècle, sous l'impulsion d'un certain Jean-Baptiste Colbert...

Le corps des AAM est, à plusieurs titres, singulier. Il l'est d'abord par sa structure. Administré par le ministère chargé de la Mer, en lien avec celui des Armées, le corps des AAM compte actuellement 350 officiers. L'augmentation de ses effectifs au cours des quinze dernières années s'explique, entre autre, par les enjeux croissants du secteur maritime. Pour mémoire, la France dispose du deuxième espace maritime mondial.

Il est singulier par son statut militaire. Selon les époques, ce statut a évolué pour finir par s'arrimer fermement à l'état militaire depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, le corps des AAM relève intégralement de ce statut. Il dispose, par exemple, de sa propre école militaire et ses officiers sont soumis au régime classique de l'Enseignement militaire supérieur pour progresser dans la carrière. Le chef du corps des AAM, qui assure les fonctions d'inspecteur général des Affaires maritimes, est officier général de la Marine nationale et porte quatre étoiles sur ses épaules.

Il est singulier du fait des fonctions exercées. Les AAM ont vocation à assurer la direction des services de l'État en charge de la mer et du littoral. Ils participent, au sein des instances nationales, internationales et communautaires, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes, en particulier à la sûreté et à la sécurité des activités maritimes, dans le cadre de l'action de l'État en mer ; et au développement durable des ressources, des communications ainsi que des espaces maritimes et littoraux.

Ils participent, par ailleurs, à l'organisation générale de la défense et sont, dans leurs circonscriptions territoriales, les représentants des préfets maritimes, dans la limite des délégations de pouvoirs qui leur sont consenties. Ils y représentent la Marine nationale et assurent la suppléance de ses services dans les conditions fixées par le ministre chargé de la mer et le ministre des Armées.

Il est singulier, enfin, du fait de la sociologie des officiers qui composent le corps. Le recrutement se fait pour l'essentiel par trois grandes voies : par concours externe avec des candidats issus majoritairement des Instituts d'études politiques (Sciences Po), des Écoles normales supérieures et quelques candidats universitaires. Il existe aussi une voie spécifique ouverte aux polytechniciens qui se présentent régulièrement depuis quelques années, ainsi qu'un concours ouvert aux navigateurs (Marine marchande et Marine nationale), aux officiers des « autres » armées et fonctionnaires civils (de catégorie A). Ce dernier concours permet d'accéder directement au grade d'administrateur de 1^{re} classe des Affaires maritimes (lieutenant de vaisseau) à l'issue de la scolarité avec reprise d'ancienneté pour les capitaines.

À ce jour une petite dizaine de saint-cyriens ont rejoint le corps des AAM

Ayant pour ma part réussi le concours en 2009, je dispose maintenant du recul suffisant pour tirer un premier bilan de cette seconde partie de carrière. L'intérêt de ce corps réside notamment dans le fait d'être le seul corps d'État à la croisée des différentes marines. En clair, les « marines » françaises se méconnaissent assez largement entre elles, qu'elles soient nationales, marchandes, de pêche ou de plaisance. Un point fort du corps des AAM est précisément sa posture exceptionnelle qui lui

permet de franchir ces « cloisons » en travaillant au quotidien avec l'ensemble des parties concernées. La formation initiale des élèves-officiers et stagiaires s'attache d'ailleurs à prévoir des embarquements militaires, au commerce et à la pêche (et même en plaisance !).

De façon logique, l'administrateur des Affaires maritimes est amené à servir pendant toute sa carrière sur tout le littoral métropolitain et ultra-marin sauf quand il est affecté en administration centrale ou en cabinet ministériel. D'ailleurs, les carrières d'AAM offrent de nombreuses opportunités de départ en outre-mer et à l'étranger.

La possibilité d'exercer plusieurs métiers au sein d'une même carrière constitue un autre atout du corps des AAM. Pour ne prendre que mon seul exemple, voici mon parcours par ordre chronologique :

- **Saint-Pierre et Miquelon**, comme « chef du quartier maritime » (gestion des navires, des marins, des campagnes de pêche, des ports et du sauvetage en mer). Participation régulière à des réunions internationales pour représenter la France afin de négocier les quotas de pêche.
- **Brest**, au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) comme coordinateur de mission de sauvetage responsable d'une zone allant de la pointe bretonne au Mont Saint-Michel, incluant la régulation du trafic maritime dans le rail d'Ouessant.
- **Nantes**, à l'« école » comme chef de département Cross, affaires internationales et recherche. Participation à plusieurs missions Jeanne d'Arc.
- **Abidjan – Côte d'Ivoire** (mise à disposition du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) comme responsable d'un projet de lutte contre la piraterie, le narcotrafic et la pêche illégale.
- **Le Havre** comme directeur du site havrais de l'école qui forme les officiers de la Marine marchande française (ENSM) ; puis comme directeur de l'École du service public de la mer (ESPMER) et commandant de l'École d'administration des affaires maritimes (EAAM – la « maison mère » !) qui forme les administrateurs des Affaires maritimes.

Si la vocation d'un AAM n'est pas de naviguer, il a néanmoins des possibilités d'embarquer au gré des opportunités qui se présentent à lui. Pour ma part, j'ai eu l'occasion de naviguer au commerce (livraison de pièces d'Airbus), sur chalutier, sur différents bâtiments militaires dans le cadre de trois missions Jeanne d'Arc (à chaque fois en océan Indien) et sur un patrouilleur de garde-côtes islandais pour la police des pêches entre le Groenland et le Canada. Cette liste ne tient pas compte des nombreux embarquements liés à la SNSM, au pilotage maritime et aux moyens des Affaires maritimes...

Le corps des AAM est, en général, bien connu des populations maritimes et littorales qui reconnaissent en l'administrateur l'autorité maritime respectée qui représente l'État. Historiquement, il y avait un administrateur à la tête de chaque quartier maritime et

ce dernier attribuait les titres de navigation aux navires, les brevets aux marins, les quotas aux pêcheurs, gérait les rôles d'équipage, le domaine public maritime et les activités de plaisance, engageait les moyens de sauvetage et disposait des prérogatives réglementaires visant à contrôler, sanctionner et même décorer les marins et les usagers de la mer. Aujourd'hui, de nouvelles missions sont venues compléter les précédentes, avec une composante forte liée à la préservation des ressources marines et à la protection de l'environnement marin. L'AAM est généralement apprécié de l'autorité préfectorale et des élus qui saisissent rapidement l'intérêt d'avoir à proximité un officier qui comprenne les spécificités du milieu maritime et des populations qui y sont liées.

L'AAM exerce, la plupart du temps, des missions à caractère très opérationnel, notamment parce que ses décisions sont en prise directe avec le réel. Le jeune AAM apprend ainsi rapidement que ses décisions touchent immédiatement la vie des populations qu'il administre (saisie de navire, attribution des quotas de pêche, définition d'une zone de recherche de sauvetage, contrôle de cargaison ou gestion d'une pollution marine...). Tenu de justifier et d'assumer ses décisions vis-à-vis des autorités institutionnelles, médias, marins, familles, populations littorales, etc., il intègre naturellement les codes de la « gestion de crise » chers aux saint-cyriens. Encore aujourd'hui, c'est en général l'AAM qui va annoncer le décès d'un marin à une famille endeuillée.

In fine, la filière des « saint-cyriens de la Marine » se porte bien, les effectifs avoisinant la petite dizaine. À ce jour, pas un seul de ces marins au parcours original n'a quitté le corps des AAM. Au prochain 2S, observez-les bien, ils continuent de porter la flamme de l'idéal qui les a fait naître, celui de servir leur pays, la France !

Pour plus d'informations sur les carrières d'administrateur des affaires maritimes, contactez l'équipe transition professionnelle de La Saint-Cyrienne qui vous mettra en relation avec notre camarade Guillaume de Beauregard.

